



## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2023

Présents : Mmes Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Stéphanie GAUTIER  
M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES

Procuration : Mme Anne-Marie ANTERRIEU a donné procuration à Mme Hélène DEVILLER  
Mme Sophie LAUX-ROBERT a donné procuration à M. Aurélien DALOZ  
Mme Jocelyne PY a donné procuration à Mme Marie-Antoinette FISHER  
Mme Marjorie RIBES a donné procuration à M. Bertrand LEMOIGNE  
M. Stéphane BEDEL a donné procuration à Mme Laurence ARTERO-MOREL  
M. Philippe LORINQUER a donné procuration à Mme Stéphanie GAUTIER

Absents : M. David HURTADO, Yves LEGUAY, Yannick SERIN, Pierre TROUCHE

Secrétaire de séance : Hélène DEVILLER

Nombre de Membres En exercice : 23 Présents : 13+6 proc. Votants : 19
Date convocation 07/04/2023 Date d'affichage 07/04/2023
Acte rendu exécutoire Date transmission à la Préfecture le 14/04/2023
Le Maire, <b>Josian RIBES</b>  

### Objet : Affectation du résultat de Fonctionnement 2022 – M14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le résultat de la section de Fonctionnement qui ressort du Compte Administratif 2022, qui s'élève à 615 114,49 €,

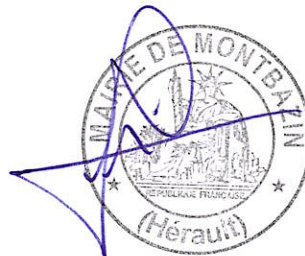
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'affecter le résultat de Fonctionnement sur le Budget 2023 comme suit :

- 375 000,00 € en section Investissement au 1068 ;
- 240 114,49 € en excédent de Fonctionnement au 002.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,  
**Josian RIBES**



Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20230412-2023-DELIB-12-DE  
Date de réception préfecture : 17/04/2023